

Déplacer le regard : Gouvernance des espaces publics et populations marginalisées

DÉMARRAGES

Depuis la dernière moitié des années 1990, l'occupation d'espaces publics et semi-publics par des jeunes de la rue fréquentant le centre-ville de Montréal a généré chez différents acteurs une peur de la misère économique et du désordre politique, associés symboliquement à la décadence urbaine et à l'échec social. Cet « encombrement sociosymbolique » (Parazelli, 2002) contribue à systématiser un processus d'exclusion de ces jeunes dont le parcours est déjà marqué par la marginalisation (Parazelli, 2002; 2004; Colombo et Larouche, 2007; Colombo, 2008). Pour évacuer, expulser ou disperser les populations marginalisées vivant dans les espaces publics et semi-publics au Québec, on a de plus en plus recours à l'aménagement des espaces vacants, l'interdiction de mendier, la surveillance policière accrue et la distribution zélée de contraventions (Bellot, 2005; Laberge *et al.*, 1998; Landreville *et coll.*, 1998).

Le contexte de revitalisation des centres des grandes villes nord-américaines n'est pas étranger à ces modes de gestion de l'espace public (Parazelli, 2002; Colombo et Parazelli, 2002; Morin *et al.*, 1999). L'arrivée de nouveaux résidents et commerçants méconnaissant ces réalités sociales accroît le sentiment d'insécurité. Le problème social n'est pas tant la revitalisation de l'espace urbain que l'exclusion de personnes déjà marginalisées qui l'accompagne. Les résultats de la recherche de Bellot *et coll.* (2005) à propos de la judiciarisation des populations itinérantes de Montréal rendent visible un mode de gestion des populations marginalisées qui tend à se généraliser dans d'autres villes nord-américaines à l'instar de New York (Roché, 2002). Selon les auteurs de ce rapport, les constats d'infraction octroyés à ces populations ont quadruplé entre 1994 et

2004 et la prison fut leur principal recours pour payer les dettes de contraventions. Mentionnons aussi l'adoption en 2004 des *Safe Street Acts* dans les villes de Vancouver et de Toronto interdisant aux sans-abri de mendier ou de pratiquer le *squeegee*. On observe des pratiques similaires auprès des sans domicile fixe (SDF) à Paris et le même discours sécuritaire dans les banlieues françaises défavorisées.

Le principe démocratique d'urbanité présuppose le droit d'accès aux espaces publics pour tous. Comment expliquer la stigmatisation croissante de certains citoyens ? Cette question concerne non seulement le regard porté sur les personnes marginalisées de notre société, mais aussi les manières de gérer les contradictions sociales en fonction d'une éthique démocratique (Parazelli *et al.*, 2003).

« Invisibilisation » et espaces publics

Après l'analyse de mesures d'évacuation des espaces publics semblables aux États-Unis, Mitchell (1997, 1998) désigne ces lois « d'anti-itinérance ». Selon lui, ces mesures cherchent à criminaliser la survie même des itinérants et à les faire disparaître en les rendant « invisibles ». Ce durcissement de la répression face aux populations marginalisées engendre une violence légalisée qui favorise leur repli dans des lieux encore plus précaires. Amster (2003) qualifie cette logique gestionnaire « d'aseptisation de l'espace ». Cet enjeu de la visibilité des sans-abri est aussi au cœur des débats en France, qu'il s'agisse des gares ou des bords de la Seine et du canal St-Martin (Zeneidi-Henry, 2005; Hatzfeld, 2005; Damon, 1995). Pensons à la polémique suscitée par Médecins du monde à Paris en 2006, qui a distribué plus de 300 tentes aux sans-abri,

Michel Parazelli

Chercheur principal
Professeur, École de travail
social,
Université du Québec à
Montréal
Membre du CREMIS

Annamaria Colombo

Co-chercheure
Chercheure postdoctorale,
Haute École fribourgeoise de
travail social

Annie Larouche

Agente de recherche
Doctorante en études
urbaines, Université du
Québec à Montréal

DÉMARRAGES

dont plusieurs se sont installés sur le bord de la Seine. Cette action a été renouvelée par l'association *Les Enfants de Don Quichotte* l'année suivante,

toujours dans le but de « rendre visibles les SDF et interpeller les pouvoirs publics » (Gabizon, 2006 : 8), étant donné le manque de lieux d'hébergement suffisants et adaptés aux besoins des personnes (Blecher, 2006 ; Greilsamer, 2006). Suite à cet événement, la ministre déléguée à la Cohésion sociale a exprimé son désaccord face à la sédentarisation de cette population (Jérôme et Halgand, 2006).

À Montréal, dans un document présentant sa plate-forme de revendications, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ, 2006) rappelle que l'interdiction d'accès à l'espace public aggrave le sort des personnes itinérantes. On le voit bien dans le dossier de la fermeture des parcs du centre-ville de Montréal entre minuit et 6h00 sous peine de contravention pour les itinérants qui oseraient y dormir (Côté, 2006). On retrouve les mêmes interrogations à Paris en ce qui regarde la tendance à privatiser

© Catil Kaoc, 2006. Certains droits réservés



l'espace public en recourant à la sécurité privée pour « fluidifier » la présence des sans-abri (Thomas, 2005) ou « nettoyer » l'espace public des comportements incivils (Gardella et Le Méner, 2005). Des approches telles que la tolérance zéro ou le phénomène « pas-dans-ma-cour » (Gaudreau, 2006) tendent à influencer grandement l'orientation des modes de gestion des autorités municipales souvent axés sur la

prévention et la répression des incivilités. Toutefois, ces approches font face à des résistances de la part des groupes sociaux défendant les intérêts des populations marginalisées. La question de la cohabitation urbaine avec les populations marginalisées soulève des problèmes de gouvernance démocratique qui doivent être étudiés dans leur logique spécifique afin de mieux en comprendre le sens. C'est pourquoi nous insistons moins sur les aspects techniques de la gestion des espaces publics que sur les représentations des orientations gestionnaires de cette gouvernance.

Gouvernance urbaine

Dans un contexte de globalisation des marchés, la centralité sociopolitique des villes métropolitaines constitue un enjeu stratégique pour le développement spécialisé des avantages économiques (Sassen, 2002; 1998; Brenner, 2004). La qualité des infrastructures d'accueil aux nouveaux investisseurs (technologies, équipements culturels, avantages fiscaux) et la dimension sécuritaire des espaces publics alimentent la compétitivité territoriale (Ley, 1993). Ainsi, pour que des acteurs économiques puissent structurer une position concurrentielle et attractive sur les marchés, l'image du centre-ville doit pouvoir projeter les significations symboliques d'un certain imaginaire de sécurité, de civilité et aussi de propreté sanitaire; indices culturels d'une ville prospère et conviviale. C'est d'ailleurs à partir de l'enjeu entourant le contrôle des règles de l'imaginaire

urbain qu'un rapport de force s'établit entre groupes d'acteurs qui n'ont pas les mêmes aspirations identitaires associées à l'appropriation de l'espace (Parazelli, 1997; 2004).

Contrairement au sens commun, on ne crée pas des espaces *stricto sensu*, on s'y positionne. Ainsi, la connaissance des imaginaires collectifs des groupes d'acteurs représente une clé de compréhension des conflits d'appropriation de l'espace dans les centres-villes. Par exemple, le travail de marketing présentant des aires convoitées comme des marques de produit (le Quartier des spectacles à Montréal, Quartier DIX30 à Brossard ou Paris-Plages à Paris) participe à restructurer des secteurs dévitalisés du centre-ville pour en renouveler le potentiel économique. Selon le sociologue Garnier (2008), les gestionnaires de l'espace public tentent de contrôler la présence des populations marginalisées par « l'architecture de prévention situationnelle » afin d'éliminer les obstacles sociosymboliques à l'investissement de nouvelles prégnances de l'espace planifié :

Parmi les ingrédients de ce marketing, une politique de « renouvellement urbain » aidera à renouveler la population des quartiers les mieux situés. En outre, un « traitement paysager » idoine dispensera de faire systématiquement appel aux forces de l'ordre pour évacuer tout ce qui, dans les espaces publics remodelés, peut importuner, inquiéter, déstabiliser, à savoir les vagabonds, rôdeurs, dealers, prostituées, pickpockets, et maraudeurs en tout genre. Conformément au précepte de « l'architecture de prévention situationnelle », on fera en sorte d'« aménager les lieux pour prévenir le crime » : haies et éclairages pour éliminer les zones d'ombre, façades rectilignes pour supprimer redans et recoins, mobilier urbain filtrant... Bref, à défaut de faire disparaître les individus – dans l'acception policière du terme – à qui le « droit à la ville » sera désormais refusé, on cherchera à les rendre invisibles (Garnier, 2004). [...] Devenu publicitaire mais aussi sécuritaire, l'espace public fera ainsi office de vitrine de la ville. (Garnier, 2008 : 71)

La gestion des espaces publics et les processus décisionnels relèvent plus souvent qu'autrement des professionnels et des responsables politiques. Les acteurs de la société civile exigent plus de démocratie participative et souhaitent collaborer à l'adoption, la modification ou la contestation des mesures de gestion dans les processus décisionnels.

C'est dans ce contexte de transformations urbaines des années 1990 que s'opère le passage du gouvernement à la « gouvernance urbaine » (Jouve, 2003). Ce changement de pratiques dans la gestion sociopolitique des affaires publiques correspond à l'émergence de nouvelles formes de partenariats entre institutions, acteurs publics et privés, et de processus de décision plus instables et moins transparents. La gouvernance est définie par Kooiman (1993 : 258) de la façon suivante : « Le modèle, ou la structure, qui émerge dans un système sociopolitique en tant que résultat commun de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier ». Notre intention n'est pas d'utiliser le concept dans sa visée idéologique, celle de la « bonne gouvernance » (Thysen, 2005), mais dans son potentiel heuristique d'appréhension de la complexité sociopolitique actuelle.

Afin de rendre possible une analyse comparative du concept de gouvernance urbaine entre l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, Jouve (2003a : 120) propose de « s'intéresser davantage aux processus de régulation et de domination entre les groupes sociaux produisant la ville » qu'aux seules structures politiques. Pour comprendre les modes de gouvernance de l'espace public face aux populations marginalisées, il importe de prendre en compte les décisions associées aux différentes instances. Si ce concept permet de saisir les enjeux de la production de politiques urbaines « comme étant à l'articulation entre des scènes d'action métropolitaine, régionale, nationale et internationale » (Jouve, 2003a : 141), il permet aussi de poser le cadre d'une compréhension comparative de la gestion urbaine des espaces publics face aux populations marginalisées.

« Ainsi, la connaissance des imaginaires collectifs des groupes d'acteurs représente une clé de compréhension des conflits d'appropriation de l'espace dans les centres-villes. »

DÉMARRAGES

« L'état détérioré d'un quartier présumerait l'absence de lois, d'où le début d'une spirale menant à une délinquance plus grave. »

Cette définition reflète bien le contexte présidant au processus de ce type de gestion urbaine, en ce qu'elle peut prendre en compte non seulement les responsables municipaux, mais les groupes associatifs, la police, la santé publique, les commerçants, les résidents, ainsi que les populations marginalisées elles-mêmes. En nous inspirant des configurations de gouvernance identifiées par Jouve (2003b) (gouvernance en réseau, gouvernance par le conflit ou la défection), nous pensons dégager des logiques spécifiques à l'aide de l'analyse stratégique (Crozier et Friedberg, 1977).

La théorie de la « vitre brisée » et la tolérance zéro

Certaines approches de la criminalité urbaine tendent à s'imposer en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Depuis une dizaine d'années, le courant de pensée de la « tolérance zéro » influence grandement l'orientation des modes de gestion et les discours des élus et des décideurs publics de plusieurs grandes villes, souvent axés sur la prévention et la répression des incivilités. Le climat d'insécurité suscité par la présence des populations marginalisées est régulièrement évoqué pour justifier de telles mesures qui encouragent les attitudes associées au phénomène « pas dans ma cour ». Cette nouvelle philosophie s'appuie sur la « théorie de la vitre brisée » (Wilson et Kelling, 1982) selon laquelle le sentiment d'insécurité émanant de la détérioration physique des lieux et de l'incapacité des habitants à faire respecter les règles de « bon voisinage » ouvre la porte à la délinquance. L'état détérioré d'un quartier présumerait l'absence de lois, d'où le début d'une spirale menant à une délinquance plus grave. Cette théorie met de l'avant l'importance des liens sociaux de proximité. Au contraire, les politiques de la tolérance zéro favorisent une police répressive pour lutter contre les incivilités, selon Roché (2003; 2002) qui a

étudié les contextes nord-américain et français. De plus, la « théorie de la vitre brisée » connaît aussi ses opposants qui en démontrent sur le plan empirique l'invalidité (Harcourt, 2004; Amster, 2003).

Selon Wacquant (2000), la tolérance zéro ne mène ni à la diminution de la criminalité ni au rétablissement de la civilité, mais plutôt à l'accroissement massif de la surveillance (augmentation du nombre d'agents policiers, action ciblée sur les quartiers et les populations défavorisées) et à l'adoption du harcèlement policier permanent des pauvres dans l'espace public (Pedrazzini, 2005). Est-ce que ces orientations sont celles qui influencent les stratégies de gestion urbaine des espaces publics face aux populations marginalisées que l'on soit à Paris ou à Montréal ? Sinon, en existe-t-il d'autres ? Lorsqu'il s'agit des populations marginalisées, adopte-t-on les mêmes stratégies de gestion de l'espace public des deux côtés de l'Atlantique ? Les façons d'agir résultent-elles des mêmes repères normatifs quant au rôle que l'on fait jouer aux espaces publics du centre-ville ?

Ce projet de recherche en démarrage propose



Givakat 2007. Certains droits réservés

d'étudier les pratiques de gestion urbaine des espaces publics face à la présence de populations marginalisées au cœur des centres-villes de Montréal et de Paris.¹ La spécificité de ce projet réside dans le déplacement d'un regard porté sur l'intervention auprès des populations marginalisées, à un regard sur la gestion des espaces publics où ces populations se retrouvent. Les objectifs consistent à analyser les enjeux associés aux stratégies d'actions utilisées par les groupes d'acteurs impliqués. Ensuite, seront analysées les représentations sociales de ces mêmes acteurs face au processus de gestion urbaine auxquels ils ont participé. La démarche comparative permettra de distinguer des logiques de gouvernance urbaine selon les événements et les lieux géographiques en révélant le sens des logiques qui auront été à l'œuvre. Les résultats de recherche aideront à mieux comprendre la complexité de ce qui est en jeu dans ces contextes souvent polarisés entre bourreaux et victimes. Développer une meilleure compréhension des situations problématiques est une condition préalable à l'amélioration des pratiques d'intervention sociale auprès de ces populations et de la gestion urbaine de l'espace public.

Notes

1. Projet subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : Gouvernance urbaine des espaces publics face aux populations marginalisées : Étude comparative entre Montréal et Paris

Amster, R. (2003). « Patterns of Exclusion : Sanitizing Space, Criminalizing Homelessness ». *Social Justice*, 30(1) : 195-221.

Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M.-N. et V. Noël (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*. En partenariat avec le RAPSIM. Montréal, UDM.

Blecher, L. (2006). « À Paris, les lits d'urgence sont occupés à 100 % ». *Libération*, 7849, Société, jeudi 3 août : 12.

Brenner, N. (2004). *New State Spaces : Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, UK, Oxford U. Press.

Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal*. Thèse de doctorat en Études urbaines. Montréal, Université du Québec à Montréal.

Colombo, A. et A. Larouche (2007). « Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est bienvenu nulle part? ». *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1).

Colombo, A. et M. Parazelli (2002). « Quand la revitali-

sation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile. Un enjeu pour la sortie de la rue ». *Frontières*, 15 (1) : 39-46.

Côté, E. (2006). « Sans-abri et sans parcs ». *La Presse*, jeudi 31 août : A14.

Crozier, M. et E. Friedberg (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Éditions du Seuil.

Damon, J. (1996). « La gare des sans-abri. Un miroir de la question sociale ». *Annales de la recherche urbaine*, 71 : 120-126.

Gabizon, C. (2006). « SDF : les tentes sur les trottoirs de Paris agacent les riverains. Sans-abri. L'opération montée par Médecins du monde n'a plus rien de provisoire : les « campeurs urbains » s'installent ». *Le Figaro*, 19259, mercredi 5 juillet : 8.

Gardella, E. et E. Le Méner (2005). « Les SDF victimes du « nettoyage » des espaces publics ? », Dans Hossard, N. et M. Jarvin (dir.), « C'est Ma ville ! », *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan : 71-81.

Garnier, J.-P. (2008). « Scénographies pour un simulateur : l'espace public réenchanté ». *Espaces et Sociétés*, 134(3) : 67-82.

Gaudreau, P. (2005). « Faire face au « pas dans ma cour » ». *Nouvelles pratiques sociales*, 17(2) : 160-165.

Greilsamer, L. (2006). « Paris-tentes ». *Le Monde*, Analyses, mardi 1 août 2006 : 2.

Harcourt, B. E. (2004). *Illusion of order. The False Promise of Broken Windows Policing*. Cambridge, Harvard University Press.

Hatzfeld, M. (2005). « Invisibles SDF », Dans Ballet, D. (dir.), *SDF visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF : 79-87.

Jérôme, B. et D. Halgand (2006). « Canicule. Les sans-domicile-fixe frappés par la vague de chaleur. La Mairie de Paris souhaite déplacer les SDF vivant sous les tentes ». *Le Monde, Société*, vendredi 21 juillet : 9.

Jouve, B. (2003a). « Gouvernance métropolitaine : vers un programme de recherche comparatif ». *Politiques et sociétés*, 22(1) : 119-142.

Jouve, B. (2003b). *La gouvernance urbaine*. Paris, Elsevier.

Jouve, B. et Lefèvre C. (1999). *Villes, Métropoles : Les nouveaux territoires du politique*. Paris, Anthropos.

Karsz, S. (2004). *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*. Paris, Dunod.

Kooiman, J. (1993). « Findings, Speculations and Recommendations ». Dans J. Kooiman, J. (dir.) *Modern Governance. New Government-Society Interactions*, London, Sage : 249-262.

Laberge, D., Poirier, M. et R. Charest (1998). « Un étranger dans la cité: la présence de l'itinérant et la représentation de l'itinérance », *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1) : 19-24.

Landreville, P., Laberge, D. et D. Morin (1998). « La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes », *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1) : 69-81.

Ley, D. (1996). *The New Middle Class and the Remaking of the Central City*. New York, Oxford, University Press.

Mercier, G., Morin, R. et M. Parazelli (1999). « La ville et le choc des imaginaires : populations marginalisées et revitalisation urbaine ». Dans L. R. Morisset, L. Noppen et D. Saint-Jacques (dirs.), *Ville imaginaire, ville identitaire. Échos de Québec*, Sainte-Foy, Nota Bene : 209-227.

Mitchell, D. (1998). « Anti-Homeless Laws and Public Space : Begging and the First Amendment ». *Urban Geography*, 19(1).

Mitchell, D. (1997). « The Annihilation of Space by Law : The roots and Implications of Anti-Homeless Laws in the United States ». *Antipode*, 29(3) : 304-335.

Parazelli, M. (2004). « Jeunes de la rue et gestionnaires urbains. Une topologie conflictuelle ». Dans Boudreault, P.-W. et M. Parazelli (dirs.), *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec : 181-202.

Parazelli, M. (2000). « L'encombrement socio-symbolique des jeunes de la rue au centre-ville de Montréal. Le cas d'un quartier en revitalisation : le Faubourg Saint-Laurent ». Dans Augustin, J.-P. et C.

Sorbets (dirs). *Lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Talence (France), Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine : 169-199.

Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Parazelli, M. Morin, R. et G. Mercier (2003). *Éthique et populations marginalisées dans un contexte de revitalisation urbaine : le cas de Montréal et de Québec*. Rapport préliminaire de recherche subventionnée par le CRSH, Montréal, UQAM.

Pedrazzini, Y. (2005). *La violence des villes*. Montréal, Écosociété (Enjeux Planète).

Pinson, G. (2003). « Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action ». *Lien social et Politiques*, 50 : 39-55.

Roché, S. (2003). « Une théorie utile pour la France ? ». *Les politiques sociales*, 62(1-2) : 12-26.

Roché, S. (2002). *Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité*. Paris, Odile Jacob.

Sassen, S. (2002). « Locating cities on global circuits ». *Environment & Urbanization*, 14(1) : 13-30.

Sassen, S. (1998). « The impact of the new technologies and globalization on cities ». In Lo F. and Y. Yeung (eds), *Globalization and the World of Large Cities*, Tokyo, United Nations University Press : 391-409.

RSIQ (2006). *Pour une politique en itinérance. Plate-forme de revendications du Réseau Solidarité itinérance du Québec*, Montréal, RSSIQ.

Thomas, H. (2005). « Le forum des Halles : gestion et usages ». Dans Hossard, N. et M. Jarvin (dir.), « C'est Ma ville ! ». *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan : 51-60.

Thysen, A. (2005). « Les principes de « bonne gouvernance » dans le domaine des services d'intérêt général : Le cas de la nouvelle directive de service universel en matière de télécommunications ». *Études internationales*, 36(1) : 83-99.

Wacquant, L. (2000). « Les mythes savants du nouveau sécuritarisme ». *Politiques sociales*, 1-2 : 27-40.

Wilson, J.Q. et G. Kelling (1982). « The Police and Neighborhood Safety: Broken Windows ». *Monthly Atlantic*, 127 : 29-38.

Zeneidi-Henry, D. (2005). « La visibilité des sans-domicile fixe, une mise à l'épreuve de l'écriture géographique ». Dans Ballet, D. (dir.), *SDF visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF : 179-187.

Solidarythm^{génération}é

Calendrier d'actions artistiques-critiques



CLÔTURE DE LA 10^e SEMAINE D' ACTIONS CONTRE LE RACISME

FRÈRES D'OUF

NICOLAS PELLERIN

DORIANE

COLLECTIF CRÉART

FABRICE KOFFY

Musique

Cirque

Danse

Slam

Théâtre

Projection

Peinture live

Forum d'expression 17h

THÉÂTRE PLAZA 20 MARS 2009 *19H

6505 ST-HUBERT



BEAUBIEN

BILLETS 15\$ - WWW.ADMISSION.COM

L'ÉCHANGÉ (713 MONT-ROYAL E.)

WWW.SOLIDARYTHME.COM

